

S'Bindrer Dorf Blatt'l

02/2026

Mai - Juin - Juillet - Août



Vos élus suite aux élections municipales de Mars 2026



De gauche à droite :

Gabrielle ROECKER, Daniel MARTIN (adjoint au maire), Estelle HARTMANN, Florent FRIESS, Jean-Noël HIRLI, Nicolas SPITZ, Christian GERBER (maire), Jonathan SCHWAB, Sophie FRANTZ, Marc ROHMER, Miléna CLAUDE, Véronique VELTEN (adjointe au maire), Barbara FRITSCH, Désirée WÜLK, Christian MEMHELD (adjoint au maire)

RETOUR EN IMAGES

Dimanche 18 Janvier : Fête des Personnes Âgées



Vendredi 20 Février : Carnaval du FCB



Samedi 21 Mars : Concert de Printemps de la Musique Union



Vendredi 27 Mars : Concert de Carême de Dana-Jo organisé par le Conseil de Fabrique



MOT DU MAIRE

Chères habitantes, Chers habitants,

Pour ce premier mot en tant que maire, je souhaiterais, au nom de l'équipe que j'ai eu le plaisir de conduire, remercier très sincèrement l'ensemble des électeurs qui nous ont accordé leur confiance. Celle-ci nous honore et nous engage pleinement à œuvrer pour une gestion rigoureuse et au développement de Bindernheim.

J'adresse également mes remerciements à l'ensemble des membres du conseil municipal pour leur engagement présent et à venir au service de notre commune. Nous avons déjà eu l'occasion de travailler ensemble sur le programme que nous vous avons proposé et nous avons désormais à cœur de le mettre en œuvre, en tenant compte des contraintes financières et des priorités qui s'imposeront à nous.

Je souhaite aussi saluer le travail accompli par les équipes municipales précédentes et leurs maires respectifs qui ont forgé notre village, en particulier Christian MEMHELD et Denise ADOLF avec lesquels j'ai eu plaisir de servir. Chaque mandat s'inscrit dans une continuité : il nous appartient aujourd'hui de poursuivre les actions engagées et de construire l'avenir de Bindernheim.

L'équipe que j'aurai l'honneur et le plaisir d'animer et de coordonner, et tout particulièrement, mes 3 adjoints, Daniel, Véronique et Christian que je remercie d'avoir accepté cet engagement, est prête à se mettre au travail avec sérieux, détermination et engagement. Notre ambition est claire : agir ensemble pour le bien-être de tous et veiller à la sécurité de chacun.

J'y associerai également notre personnel communal - administratif, technique, territorial spécialisé des écoles maternelles - qui, au quotidien, fait preuve d'un profond sens du service public et est pleinement engagé à servir la collectivité.

Je suis convaincu que, collectivement, nous disposons des compétences, de la volonté et de l'énergie nécessaires pour relever les défis qui nous attendent.

Je souhaite que ce mandat soit placé sous le signe de la proximité et de la participation citoyenne. Au-delà des outils d'information et des temps d'échange que nous mettrons en place, n'hésitez pas à venir à notre rencontre. Écouter, dialoguer, expliquer, associer : tels seront les piliers de notre action.

Notre village est avant tout une communauté humaine et vivante. Il continuera de se développer dans les années à venir avec l'arrivée de nouveaux habitants, que nous aurons à cœur d'accueillir et d'intégrer, notamment à travers l'école, les associations et les nombreuses manifestations qui contribuent à faire vivre le lien social.

Le dynamisme associatif et la vitalité de nos acteurs économiques locaux dans les domaines de l'agriculture (culture, élevage, maraîchage, transformation, ...), de la prestation de services (taxi, paysagiste, contrôle technique, garagiste, travaux divers, ...), des commerces (boulangeries, guinguette) et de la construction métallique contribuent pleinement à l'attractivité de Bindernheim. L'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école à la rentrée prochaine l'illustre parfaitement.

Je mesure pleinement l'honneur et la responsabilité d'être votre maire, le maire de tous les habitants, un engagement quotidien au service de l'intérêt général. Je m'engage à exercer cette fonction avec responsabilité, dévouement, transparence et respect de tous.

Dans ce «*S'Bindrer Dorf Blatt*!», premier du mandat, vos nouveaux élus se présentent à vous.

Ces premières semaines nous aurons permis de nous organiser, de nous mettre en place, de faire découvrir le fonctionnement d'une commune et les règles qui la régissent.

A chaque réunion de municipalité, 3 conseillers municipaux, à tour de rôle, y sont également associés.

Côté projets, la construction du périscolaire par la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim a débuté. Malgré une condamnation de la commune par le Tribunal Administratif de Strasbourg, nous sommes confortés dans la nécessité de réaliser les travaux d'amélioration acoustique et thermique de la salle polyvalente tout en l'agrandissant pour permettre de meilleurs accès et disposer des espaces nécessaires à l'épanouissement de notre population. Avec notre architecte et ses équipes, nous travaillons d'arrache-pied pour disposer d'un planning de travaux le moins contraignant possible pour les associations utilisatrices et de contenir au maximum l'enveloppe budgétaire des travaux.

Ce début du mois de Mai aura été marqué par l'incendie d'une maison d'habitation et de plusieurs granges au centre de notre village. Grâce à l'intervention rapide et efficace de près de 70 sapeurs-pompiers de Bindernheim, de l'UT de Sundhouse et d'autres centres de secours du département, les dégâts, bien que déjà importants, ont pu être limités. Un grand merci à eux pour leur dévouement et tous les habitants qui ont prêté main forte.

Tous ensemble, faisons vivre Bindernheim et construisons son avenir.

Profitez bien de cette fin de printemps et ressourcez-vous cet été !



Votre maire,
Christian GERBER

CONSEIL MUNICIPAL

Présentation de vos nouveaux élus - pour les contacter par mail : prénom.nom@bindernheim.fr

Le Maire



Christian GERBER

Résidant depuis 2008 à Bindernheim avec ma compagne, j'ai pris plaisir à participer à la vie locale et ai été élu au conseil municipal en 2014 : un mandat de conseiller municipal et un second d'adjoint au maire. Aujourd'hui, j'ai 51 ans et suis papa de deux filles de 12 et 16 ans.

Les Adjoints au Maire



Daniel MARTIN

Âgé de 64 ans, je suis engagé depuis de nombreuses années dans la vie locale et associative de notre commune. Fort d'une expérience professionnelle, j'ai développé des compétences en gestion, en organisation et en travail d'équipe.

Après un premier mandat de conseiller municipal, puis un mandat d'adjoint, j'exerce aujourd'hui les fonctions d'adjoint au maire.

Attaché à notre commune et à la qualité de vie de ses habitants, je m'investis avec sérieux et disponibilité pour contribuer aux projets municipaux et essayer de répondre aux attentes de chacun.



Véronique VELTEN, née KRETZ

Je suis très heureuse de m'adresser à vous aujourd'hui en tant que nouvelle adjointe au sein de notre commune. J'habite la commune depuis toujours et suis à la retraite depuis un an. Mon ancien parcours professionnel (assistante de direction) m'a permis de développer

le sens de l'écoute, l'organisation et le travail en équipe. J'ai également un fils de 30 ans et suis présidente de la chorale de notre village, ce qui renforce encore mon attachement à la vie et à l'avenir de notre commune. Mes autres passions sont la cuisine, la lecture, le jardinage et les voyages avec mes amis. Je suis motivée par l'envie d'être à l'écoute des habitants, de soutenir les projets qui font vivre notre commune et de travailler dans un esprit de collaboration avec l'ensemble de l'équipe municipale. Entre autres, les délégations suivantes m'ont été confiées :

- Fleurissement et espaces verts

- Ecoles et affaires scolaires, petite enfance et aînés

- Relations avec les associations

Je vous remercie pour votre confiance et serai ravie d'échanger avec vous.



Christian MEMHELD

Maire sortant aux dernières élections, j'ai 63 ans, retraité et je viens d'entamer mon 6ème mandat municipal. J'habite depuis toujours la commune de Bindernheim qui me tient à cœur plus que tout. Pour preuve mon engagement pour le bien être de nos concitoyens et nos associations était et

restera toujours une de mes préoccupations principales. Évidemment on ne peut pas satisfaire tous les habitants, et j'en ai fait l'expérience au mandat passé, mais les décisions communales doivent toujours être prises pour le bien commun afin de faire progresser notre village.

Je continuerai à œuvrer avec rigueur et dans le respect de tous pour faire vivre notre beau village.

Les Conseillers Municipaux



Miléna CLAUDE

Mariée, maman de deux garçons. Je fais partie de l'association des parents d'élèves de Bindernheim (APEPA). J'ai à cœur de conserver le dynamisme du village ainsi que le bien vivre ensemble.



Sophie FRANTZ

J'ai 42 ans et je vis à Bindernheim depuis 2021 avec mon conjoint, nos enfants respectifs, ainsi que notre petit garçon de 4 ans, né de notre union.

Éducatrice de jeunes enfants de formation, j'exerce depuis août 2024 en tant qu'assistante maternelle.

Mon parcours professionnel s'appuie sur des valeurs fortes telles que la bienveillance, le respect du rythme de l'enfant et la coéducation avec les familles

Je me définis comme une personne créative, dynamique, empathique, à l'écoute, patiente et déterminée.

En parallèle de mon activité, je pratique le badminton une fois par semaine au sein de l'association du village, un moment qui me permet de concilier bien-être et engagement local. Les voyages et les sorties en famille sont également au cœur de mes intérêts, entretenant ce besoin de découvertes, d'évasion et ma curiosité constante.

J'ai souhaité intégrer le conseil municipal afin de m'impliquer davantage dans la vie de la commune, être porteuse d'idées et de projets, et suivre de près les politiques liées à la petite enfance. Je souhaite ainsi mettre à profit mon expérience et mon expertise dans ce domaine au service des habitants.



Barbara FRITSCH

J'ai 52 ans, je suis mariée à Serge et nous formons une famille recomposée avec notre fille ainsi que les enfants de mon mari. Native du village, j'y suis profondément attachée, tout comme à ses habitants, à son histoire et à la richesse de sa vie associative. Employée

de bureau dans la vie professionnelle, je suis également passionnée de football et d'histoire contemporaine. J'apprécie aussi beaucoup de partager des moments avec mes amis de longue date, que je connais depuis l'enfance.

J'ai choisi de m'engager au sein du conseil municipal afin de participer activement à la vie et au développement de notre commune. Malgré un emploi du temps parfois chargé, il me tient à cœur de consacrer du temps et de l'énergie à notre village et de contribuer, à mon échelle, à son avenir et à son dynamisme.



Estelle HARTMANN

Mariée, maman de cinq enfants, 51 ans, je suis assistante d'éducation au collège Saint-Joseph de Matzenheim.

Ayant vécu depuis mon enfance dans la commune, je suis aujourd'hui conseillère municipale et j'ai à cœur de contribuer activement à la vie de notre village.

Je saurai m'impliquer dans les projets favorisant le bien vivre ensemble.



Gabrielle ROECKER

Je suis native de Bindernheim, j'ai 52 ans, je suis éducatrice à la SEI du Ried à Diebolsheim. Je suis mariée et mère de deux enfants et également mamie de 2 petits enfants. Active dans la vie associative, j'accorde une grande importance aux valeurs de solidarité, d'entraide et de partage.

J'ai choisi de m'engager au sein du conseil municipale avec la volonté de m'impliquer dans les divers projets portés par la commune. Je suis dynamique et passionnée par le sport, j'aime relever les défis et maintenir un équilibre de vie sain. Bienveillante et à l'écoute, je m'investis pleinement dans mes relations personnelles et professionnelle, avec le souci constant d'accompagner et de soutenir les autres.



Désirée WÜLK

À 28 ans, j'habite à Bindernheim depuis quelques années et j'ai à cœur de participer à la vie de notre village.

Investie dans la vie associative, je fais partie du comité d'un groupe de carnaval avec lequel je participe chaque année aux festivités. Cet engagement m'a permis de développer des qualités d'organisation, de travail en équipe, d'écoute et de convivialité.

C'est une première expérience pour moi au sein du conseil municipal, que j'aborde avec curiosité et envie d'apprendre. J'ai souhaité rejoindre cette équipe afin de m'impliquer davantage pour notre commune, participer aux projets du village et être à l'écoute des habitants.



Florent FRIESS

J'ai 28 ans, natif du village de Bindernheim, j'occupe actuellement un poste de technicien bureau d'études dans une entreprise du bassin colmarien. Engagé localement au sein de la musique Union de Bindernheim, j'ai souhaité m'investir dans le conseil municipal avec une attention

particulière pour la vie associative ainsi que les initiatives locales, constituant un véritable lien entre les habitants.



Jean-Noël HIRLI

Né le 6 janvier 1983 à Sélestat, marié depuis 2010, je suis père de deux enfants. Installé à Bindernheim depuis 2012, je suis très attaché à mon village et à ma vie de famille.

Professionnellement, j'exerce le métier de chauffeur poids lourd grutier depuis 2007. Ce métier m'a permis de développer des qualités essentielles telles que le sérieux, la rigueur, l'autonomie ainsi qu'un grand sens des responsabilités. J'apprécie particulièrement les défis techniques et le travail bien fait.

Dans la vie de tous les jours, je suis une personne dynamique qui aime les sorties, partager des moments conviviaux avec mes proches, ainsi que le bricolage, une passion qui me permet de mettre à profit ma créativité et mon côté manuel.



Jonathan SCHWAB

J'ai 42 ans en couple, deux enfants

J'habite à Bindernheim depuis 11 ans, ma famille est originaire de Bindernheim.

Je suis chauffeur poids lourd chez les transports KLEIN, j'ai intégré le corps des Sapeurs Pompiers de Bindernheim en

Octobre 2025 et rejoint une équipe à Sundhouse et l'amicale 1 an plus tôt où je suis secrétaire.



Marc ROHMER

J'ai 53 ans. Je suis marié à Isabelle et père de trois filles.

Professionnellement, je suis responsable d'un service après-vente dans une entreprise de visserie et de boulonnerie basée à Erstein. Ce poste m'a appris la

rigueur, le sens des responsabilités et surtout l'importance de l'écoute et du dialogue.

En parallèle, je suis vice-président et animateur de la section foot loisir au sein du FC Bindernheim, un engagement qui me permet de transmettre des valeurs de respect, de convivialité et d'esprit d'équipe.

Tout cela m'a donné envie de franchir le pas et de m'engager dans la vie du village, comme conseiller municipal.



Nicolas SPITZ

Mécanicien monteur, je vis à Bindernheim depuis 10 ans.

J'ai rejoint le conseil municipal avec l'envie de faire avancer des projets concrets et utiles au quotidien.

De nature sociable, j'aime rendre service et être présent pour les autres, avec simplicité et bienveillance.

Mon objectif : contribuer à des actions accessibles à tous, dans un esprit d'écoute et de proximité.

Les conseillers municipaux (avant et après les élections municipales du 15 mars) se sont réunis 5 fois en séance de conseil municipal et plusieurs fois en réunion des diverses commissions. Ci-dessous les résumés des délibérations. Les comptes rendus peuvent être consultés en mairie ainsi que sur notre site internet : www.bindernheim.fr

En bref, séance du 12 janvier 2026

02. CONVENTION DE REPARTITION DES CHARGES D'ENTRETIEN DES ROUTES DEPARTEMENTALES EN AGGLOMERATION ENTRE LA CEA, LA CCRM ET LA COMMUNE DE BINDERNHEIM

Le Maire expose que la Collectivité Européenne d'Alsace propose la mise en place d'une convention tripartite entre elle-même, la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim et les communes membres afin de clarifier la gestion des voiries départementales situées intramuros.

Cette convention a pour but de définir les modalités de répartition des charges d'entretien des ouvrages, aménagements, équipements et réseaux, situés dans l'emprise des routes départementales (RD), en traversée d'agglomération entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Commune et la Communauté de Communes. Par «entretien», il faut comprendre l'ensemble des opérations de gestion, de maintenance (réparations localisées et lourdes), de surveillance et travaux de renouvellement (reconstruction complète), hors opérations de nettoyage. Il s'agit selon le cas de dépenses de fonctionnement ou d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant les obligations du Maire en matière de police de la circulation à l'intérieur de l'agglomération et ce quel que soit le statut de la voirie;

Considérant que la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim est compétente en matière de "réalisation, entretien et fonctionnement du réseau d'éclairage public";

APPROUVE le projet de convention tripartite et ses annexes joints à la présente;

AUTORISE le Maire à tous les documents nécessaires.

ADOpte A L'UNANIMITE

03. DEMANDE D'OUVERTURE D'UN COMPTE A TERME AUPRES DU TRESOR PUBLIC

Vu la situation de trésorerie;

Considérant les disponibilités importantes en trésorerie résultant, notamment, de l'encaissement de la recette de la vente du foncier lieudit Gatterfeld (2ème tranche) pour un montant de 346 727 €.

Considérant que l'origine des fonds destinés au placement sur un compte à terme auprès du Trésor Public résulte d'une recette exceptionnelle, en attente d'un réemploi, provenant de la vente de terrain nu.

Considérant que cette recette exceptionnelle excède largement le niveau de la trésorerie nette constaté lors des différents exercices comptables sur la période 2021-2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE l'ouverture d'un compte à terme auprès du Trésor Public;

APPROUVE le placement de la vente du foncier lieudit Gatterfeld, 2ème tranche, pour un montant de 320 000 € (trois cent vingt mille euros) sur ledit compte à terme pour une durée d'1 an (un an);

CONSERVE le delta soit 26 727 € (vingt-six mille sept-cent vingt-sept euros) en trésorerie;

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires;

ADOpte A L'UNANIMITE

04. AUTORISATION DE PAIEMENT DE 25 % DES CREDITS D'INVESTISSEMENT OUVERTS AU BUDGET 2025

M. le Maire expose que la commune ne peut engager de nouvelles dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif du nouvel exercice, à moins que le conseil municipal ne l'autorise en application de l'article L.1612-1 du CGCT qui stipule que :

Il signale alors qu'il y a lieu d'utiliser cette disposition car le délai de paiement des factures est de 30 jours maximum.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et sur proposition du Maire,

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025, comme suit :

Chapitre 21 immobilisations corporelles (dépenses) 2 808 884,66 € x 25 % = 702 221,17 €

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2026.

ADOpte A L'UNANIMITE

05. DEPENSES AFFECTEES AU COMPTE 6232 « FETES ET CEREMONIES »

Considérant que la nature 6232 relative aux dépenses « fêtes et cérémonies » revêt un caractère imprécis du fait de la grande diversité des dépenses que génère cette activité.

Considérant que la Trésorerie de Sélestat recommande aux collectivités locales de procéder à l'adoption par le conseil municipal d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer sur le compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

Il est proposé de prendre en charge au compte 6232 les dépenses suivantes :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies nationales et locales tels que par exemple les vœux de nouvelle année.
- l'ensemble des dépenses résultant du jumelage avec la commune de Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac
- buffets et cocktails.
- les fleurs, gravures, médailles, coupes, bons et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des décès, mariages, PACS, naissances, noces d'or, anniversaires, départs, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles.
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats.
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel.
- les dépenses liées à l'achat de denrées ou petites fournitures lors de réunions, ateliers ou manifestations.
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter les dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget.

ADOpte A L'UNANIMITE

06. MOTION DE SOUTIEN POUR LA LIBERTE LOCALE ET LES MOYENS D'AGIR DES COMMUNES

La liberté locale est la condition d'une démocratie vivante et d'une action publique efficace. Or la liberté locale, et les moyens dont disposent les collectivités pour mettre en œuvre leurs politiques à destination des habitants, sont mis à mal par un Etat toujours plus centralisateur, qui ne se réforme pas. Ce centralisme, qui éloigne la décision et l'action publiques des citoyens, est pourtant l'une des causes des problèmes du pays, y compris des finances publiques.

À l'occasion du 107e Congrès des maires, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité a lancé un appel à la liberté locale, à partir de principes qui en garantissent l'effectivité, ainsi que de propositions concrètes. La commune de Bindernheim partage ces propositions pour redonner immédiatement du pouvoir d'agir aux communes et intercommunalités, par :

- La libre administration des collectivités. Elle implique de renoncer à toute tutelle de l'Etat ou d'une autre collectivité;
- L'autonomie financière et fiscale, donc la compensation intégrale des compétences transférées et la redéfinition des ressources propres qui doivent être prépondérantes dans les ressources des collectivités;
- La subsidiarité, qui confie par principe à l'échelon le plus proche du citoyen le pouvoir de décision. Pour les communes, la subsidiarité implique la protection de la clause de compétence générale. Le respect de la subsidiarité exclut également toute « différenciation » des compétences entre collectivités d'une même catégorie.

La commune de Bindernheim s'oppose à toute mesure qui contreviendrait à ces principes fondamentaux.

Par ailleurs, pour retrouver du pouvoir d'agir immédiatement, la commune soutient les propositions de l'AMF sur :

- Le pouvoir réglementaire local, pour adapter les textes aux réalités locales et alléger le poids des normes nationales;
- Un moratoire sur toute nouvelle contrainte qui réduirait les moyens d'action des communes;
- Une réduction des normes et un allègement des procédures inutilement complexes et coûteuses, notamment en termes d'urbanisme et de commande publique, afin de

débloquer les projets. Faire un projet devrait être plus simple, plus rapide et moins onéreux en 2025 qu'il y a 20 ans, et pourtant, c'est l'inverse qui se produit.

Enfin, le pouvoir d'agir implique des moyens. L'Etat doit tenir sa parole. Dans le projet de budget présenté pour 2026, cela impose :

- La suppression du DILICO, qui ne devait être instauré que pour un an mais qui serait finalement reconduit et aggravé;
- La suppression de la réduction de la compensation des impôts économiques supprimés, qui avait pourtant été annoncée comme garantie « à l'euro près »;
- La suppression des modifications du FCTVA, qui doit demeurer un remboursement;
- La suppression des coupes budgétaires envisagées dans la mission Outre-mer;
- La suppression du gel de la DGF et des baisses de crédits dédiés aux collectivités;
- La suppression de l'augmentation des cotisations CNRACL, qui n'est pas le seul moyen de rétablir son équilibre financier

Les communes et intercommunalités ont démontré leur solidité au cours de ce mandat face à toutes les crises. Notre Nation a besoin d'un Etat fort sur ses missions essentielles et de communes libres. A l'heure où le pays traverse une nouvelle crise, politique et budgétaire, il est urgent de régénérer l'action publique et la démocratie par la liberté locale et la confiance.

Le Conseil Municipal

APPROUVE la présente motion;

ADOpte A L'UNANIMITE

En bref, séance du 09 février 2026

09. CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SUNDHOUSE POUR LA MISE A DISPOSITION DE MATERIEL ET DE PERSONNEL (MODIFICATIVE)

Vu la délibération n°69/2025 du 06 octobre 2025 approuvant la convention avec la Commune de Sundhouse pour la mise à disposition de matériel et de personnel pour le contrôle de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) ;

Considérant que la convention comporte une erreur dans le tarif de vérification des poteaux d'incendie portant le prix à 50 € par poteau au lieu de 100 € ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour la convention susmentionnée afin de permettre une facturation juste ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention modifiée portant le tarif à 50 € par poteau vérifié au lieu de 100 € ;

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires.

ADOpte A L'UNANIMITE

10. SUBVENTIONS 2026

Vu la délibération n°39/2025 du Conseil Municipal du 12 mai 2025 relative à l'instauration de critères d'attribution des subventions communales ;

Vu le courrier du 14/10/2025 adressé aux associations locales ;

Vu les demandes de subventions reçues au 31 janvier 2026 ;

Concernant la demande de subvention de la Musique pour la trompette, les conseillers souhaitent savoir pourquoi c'est la Commune qui financerait l'instrument dans la mesure où il est personnel (utilisé par une seule personne). M. MARTIN Daniel précise que la Musique acquiert les instruments puis les met à disposition de ses membres. Néanmoins, il y a également des membres qui achètent et utilisent leur propre instrument.

M. MATHIS Franck souhaiterait que ce ne soit pas toujours les mêmes associations qui demandent et reçoivent des subventions exceptionnelles (dites d'investissement). La Commune a déjà participé dans ce mandat à l'acquisition de partitions.

Il est rappelé que la Commune avait transmis en octobre 2025 un courrier à l'ensemble des associations locales pour leur énoncer les nouvelles règles d'attribution des subventions conformément à la délibération du 12/05/2025. Les demandes reçues au 31 janvier seront les seules à être budgétisées sur 2026 si elles sont accordées. Aucune autre demande (fonctionnement ou investissement) ne sera traitée pour 2026, hormis les éventuelles associations et organismes externes à la Commune. Enfin les demandes présentées en conseil se font depuis 2023 grâce au cerfa dédié uniquement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE A L'UNANIMITE le versement d'une subvention de fonctionnement de 400 € à l'association Les Vieux Branchés ;

APPROUVE A L'UNANIMITE le versement d'une subvention de fonctionnement de 400 € à Rayons de Soleil ;

APPROUVE A L'UNANIMITE le versement d'une subvention de fonctionnement de 400 € à la Musique Union ;

APPROUVE (avec 1 abstention) le versement d'une subvention de 1 390 € à la Musique Union pour l'acquisition d'une trompette ;

APPROUVE A L'UNANIMITE le versement d'une subvention de fonctionnement de 400 € à l'Association des Arboriculteurs et Bouilleurs de Cru de Bindernheim ;

APPROUVE A L'UNANIMITE le versement d'une subvention de fonctionnement de 400 € à l'AAPPMA de Bindernheim ;

APPROUVE A L'UNANIMITE le versement d'une subvention de fonctionnement de 100 € au Comité du Grand Ried du Souvenir Français ;

CHARGE le Maire d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2026.

ADOpte

11. REVALORISATION DES INDEMNITES DES ADJOINTS

Vu les articles L.2123-20-1 à L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la population légale depuis le 1er janvier 2020,

Vu la délibération n°26/2020 du 08 juin 2020 relative aux indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes ;

Vu la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l' élu local et notamment le Titre 1er – Article 1 améliorant le régime indemnitaire des élus à compter du 1er janvier 2026 ;

Considérant que l'indemnité des Adjointes peut passer de 19,8 % à 21,38 % (strate de 1 000 à 3 499 habitants) si la revalorisation est appliquée (non automatique).

M. MARTIN Daniel soumet la proposition de revaloriser l'indemnité des Adjointes au vote :

POUR 00

CONTRE 07

ABSTENTION 04

Le Conseil Municipal

PREND NOTE que la revalorisation de l'indemnité du Maire n'est pas automatique contrairement à ce qui était annoncé initialement ;

REFUSE la revalorisation de l'indemnité des adjoints à compter du 1er janvier 2026

ADOpte

12. CREATION DE POSTE : REDACTEUR PRINCIPAL 1ÈRE CLASSE

Considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur principal 1ère classe, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, pour effectuer les missions de secrétaire générale de mairie et d'encadrement de l'agent d'accueil, à compter du 1er mars 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de créer un emploi permanent de rédacteur principal 1ère classe, à temps complet, pour effectuer les missions de secrétaire générale de mairie et d'encadrement de l'agent d'accueil, à compter du 1er mars 2026 ;

CHARGE le Maire de prévoir les crédits nécessaires au Budget Primitif 2026.

ADOpte A L'UNANIMITE

En bref, séance du 02 mars 2026

15. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Considérant que le Compte Financier Unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la commune, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments présentés.

Section de fonctionnement :

Recettes	1 249 641,76 €
Dépenses	1 229 780,66 €
Résultat	19 861,10 €
Résultat reporté de 2024	71 552,91 €
Résultat Global	91 414,01 €

Section d'investissement :

Recettes	686 019,49 €
Dépenses	191 275,84 €
Résultat	494 743,65 €
Résultat reporté de 2024	-117 081,62 €
Résultat Global	377 662,03 €

Résultats cumulés 469 076,04 €

POUR 09

ABSTENTION 01

CONTRE 00

ARRETE les résultats définitifs du Compte Financier Unique 2025 tels que résumés ci-avant en l'absence de M. Christian MEMHELD, Maire.

ADOpte

16. VOTE DES TAUX COMMUNAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX

Par délibération n°21/2025 du 31 mars 2025 le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- TFPB : 22,17 %

- TFPNB : 40,75 %

- CFE : 17,69 %

- TH : 14,68 %

Après délibération, le Conseil Municipal

DECIDE d'augmenter les taux d'imposition en 2026 de manière uniforme en appliquant une variation de 5 % :

- TFPB : 23,28 %

- TFPNB : 42,79 %

- CFE : 18,57 %

- TH : 15,41 %

ADOpte A L'UNANIMITE

17. AUTORISATION POUR REALISER DES VIREMENTS DE CREDITS DANS LE CADRE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS

Le Conseil municipal après délibérations

AUTORISE le Maire, pour l'exercice 2026, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre ;

AUTORISE le Maire à signer les décisions et documents utiles pour les transmettre au représentant de l'Etat, et les notifier au comptable assignataire de Sélestat pour mise en œuvre.

ADOpte A L'UNANIMITE

18. RATTACHEMENT AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RIED DE MARCKOLSHEIM

Le renouvellement général des instances de dialogue social de la fonction publique territoriale interviendra à l'occasion des élections professionnelles prévues en décembre 2026. Dans ce cadre, il appartient aux collectivités territoriales de définir les modalités de rattachement de leurs agents à un Comité Social Territorial, qu'il soit local ou départemental (auprès du Centre de Gestion).

Conformément à l'article L.251-7 du Code général de la fonction publique, un Comité Social Territorial commun peut être institué par délibérations concordantes de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et des communes membres qui choisissent de s'y rattacher, dès lors que l'effectif total concerné atteint au minimum cinquante agents.

La Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim a institué, à compter du 1er janvier 2023, un Comité Social Territorial commun compétent pour ses propres agents ainsi que ceux des communes ayant choisi d'y être rattachées. À cette date, 14 des 18 communes de l'intercommunalité ont décidé d'y adhérer.

La mutualisation de cette instance paritaire à l'échelle intercommunale permet d'instaurer un dialogue social de proximité, grâce à la représentation conjointe d'élus et d'agents issus du territoire, disposant d'une connaissance fine des réalités locales et des besoins opérationnels des collectivités. Cette configuration favorise également une approche concertée des dossiers, ainsi qu'un traitement cohérent et harmonisé des problématiques communes à l'ensemble des employeurs publics du territoire.

Sur le plan administratif, l'existence d'un CST local contribue à une simplification de la gestion des actes soumis à l'avis de l'instance, les modalités de saisine et d'examen des dossiers étant rationalisées. Par ailleurs, le calendrier d'organisation des séances est ajusté aux contraintes et aux besoins propres des communes membres.

Le rôle de cette instance étant consultatif, les collectivités membres demeurent pleinement souveraines dans leurs décisions. Dans ce contexte, il est proposé le rattachement de la Commune de Bindernheim au Comité Social Territorial commun de la

Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim.

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'en application de l'article L251-5 du CGFP, sont dotés d'un comité social territorial chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents, ainsi que chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents ;

Considérant que, conformément à l'article L.251-7 du CGFP, un comité social territorial commun compétent pour tous les agents territoriaux peut être mis en place, lorsque l'effectif global employé est au moins de cinquante agents, par délibérations concordantes des organes délibérants de chaque collectivité ou établissement concerné ;

Considérant que les effectifs cumulés des agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et de droit privé, appréciés au 1er janvier 2026, au sein de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim et des collectivités déjà rattachées au CST commun, sont supérieurs au seuil réglementaire de cinquante agents.

DECIDE du rattachement des agents de la Commune de Bindernheim au Comité Social Territorial commun placé auprès de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim, compétent pour tous les agents de l'intercommunalité et des communes adhérentes à l'instance.

ADOpte A L'UNANIMITE

19. SUBVENTIONS EXTERNES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE le versement d'une subvention de fonctionnement de 400 € à l'association Famille KIZITO qui œuvre en faveur de la population de Haïti ;

REJETTE la demande de subvention de fonctionnement de 400 € du CSUB au motif que la demande est arrivée après la date d'échéance fixée au 31 janvier conformément au courrier du 14/10/2025 transmis aux associations ;

ADOpte A L'UNANIMITE

20. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Maire soumet le budget primitif principal pour l'exercice 2026, projet préalablement soumis à la commission des finances élargie pour examen et discussion. Il donne lecture des chiffres prévisionnels des recettes et des dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le Conseil Municipal, entendu les explications et justifications données, et après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2026 tel que présenté et arrêté aux sommes suivantes :

- section de fonctionnement équilibrée en recettes et en dépenses à 877 753,00 €

- section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à 2 769 265,00 €

ADOpte A L'UNANIMITE

21. DEMANDE D'AGREMENT ASSOCIES CHASSEURS LOT DE CHASSE N°1

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'agrément de M. SUHR Thierry, M. REINHART Jean et M. BERTSCH Jacquy en tant qu'associés-chasseurs au sein de l'Association de chasse du Colvert ;

CHARGE le Maire de notifier, pour attribution, la présente à M. BERTSCH Jean-Marie.

ADOpte A L'UNANIMITE

En bref, séance du 22 mars 2026

23. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L. 2122-8 du CGCT, la séance est ouverte sous la présidence de M. MARTIN Daniel, doyen d'âge des membres présents du Conseil Municipal.

M. MARTIN Daniel a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quatorze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie. Il a déclaré que les membres du Conseil Municipal cités précédemment (présents et absents) sont installés dans leurs fonctions.

24. ELECTION DU MAIRE

M. MARTIN Daniel a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président demande alors s'il y a des candidats.

La candidature suivante est présentée :

M. GERBER Christian

Le Président invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Le Conseil Municipal désigne deux assesseurs.

Premier tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls	00
Nombre de suffrages blancs	01
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	08

M. GERBER Christian a obtenu 14 (quatorze) voix.

M. GERBER Christian ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

ADOPTE

25. FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Maire a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer d'au moins un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 4 adjoints.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal propose de fixer à 3 le nombre d'adjoints au maire de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

FIXE le nombre d'adjoints au maire à 3 ;

ADOPTE A L'UNANIMITE

26. ELECTIONS DES ADJOINTS AU SCRUTIN DE LISTE

Le Maire rappelle que, conformément à l'article L. 2122-7-2 du CGCT, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel par les membres du Conseil Municipal. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le Président demande alors s'il y a des candidats.

La liste de candidat suivante est présentée :

Liste conduite par M. MARTIN Daniel

M. MARTIN Daniel, 1er adjoint

Mme VELTEN Véronique, 2ème adjointe

M. MEMHELD Christian, 3ème adjoint

Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des adjoints. Le Conseil Municipal désigne deux assesseurs.

Premier tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls	00
Nombre de suffrages blancs	01
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	08

La liste conduite par M. MARTIN Daniel a obtenu 15 (quinze) voix.

La liste conduite par M. MARTIN Daniel ayant obtenu la majorité absolue, le Maire annonce que les adjoints sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

M. MARTIN Daniel, 1er adjoint

Mme VELTEN Véronique, 2ème adjointe

M. MEMHELD Christian, 3ème adjoint

ADOPTE

27. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

L'article L. 2121-7 du CGCT prévoit que « lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l'élu local mentionnée à l'article L. 1111-12. Le Maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l'élu local et du chapitre III du présent titre ».

Le Maire donne donc lecture de ladite charte avant d'en distribuer un exemplaire, accompagné du chapitre III, à l'ensemble des conseillers.

Le Conseil Municipal

PREND ACTE de la charte de l'élu local.

ADOPTE A L'UNANIMITE

28. DESIGNATION DES DELEGUES A LA BRIGADE VERTE

Vu la délibération n°23/2026 relative à

l'installation du Conseil Municipal suite aux élections municipales du 15 mars 2026 ;

Vu les statuts de la Brigade Verte et notamment le 7.2 composition du comité syndical ;

Considérant qu'après le renouvellement général du Conseil Municipal, il est nécessaire de désigner de nouveaux délégués, un titulaire et un suppléant, pour représenter la Commune auprès du syndicat de la Brigade Verte.

Le Conseil Municipal

DESIGNE M. GERBER Christian, Maire, délégué titulaire auprès du Comité Syndical de la Brigade Verte ;

DESIGNE M. MEMHELD Christian, délégué suppléant auprès du Comité Syndical de la Brigade Verte ;

CHARGE le Maire de notifier la présente à la Brigade Verte.

ADOPTE A L'UNANIMITE

En bref, séance du 30 mars 2026

30. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le maire expose aux élus que l'article L.2122-22 du CGCT permet au Conseil Municipal de déléguer certaines compétences au maire, ceci dans un but de simplification du fonctionnement des services. Il passe ainsi en revue les 24 articles qui peuvent faire l'objet d'une délégation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, entendu les explications du maire et sur sa proposition,

DECIDE de confier au maire, pour la durée du présent mandat, les délégations suivantes :

4° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 40 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

6° de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

8° de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;

10° de décider de l'aliénation de gré à gré de bien mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

11° de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

16° pendant toute la durée de son mandat, d'ester en justice avec tous pouvoirs, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

30. INDEMNITE DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu les articles L.2123-20-1 à L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026 constatant l'élection du maire et de 3 adjoints ;

Vu les délégations de fonction accordées par arrêté municipal :

N°10/2026 du 30/03/2026 à M. MARTIN Daniel, 1er adjoint

N°11/2026 du 30/03/2026 à Mme VELTEN Véronique, 2e adjoint

N°12/2026 du 30/03/2026 à M. MEMHELD Christian, 3e adjoint

Vu la population légale au 1er janvier 2026,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi.

Considérant que pour une commune de 1 065 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 55,7 %.

Considérant que pour une commune de 1 065 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 21,38 %.

Considérant que le montant de l'enveloppe globale indemnitaire autorisée est de :

	Taux maximal autorisé
Indemnité du maire	55,7 %
Indemnités des adjoints ayant reçu délégation	21,38 % x 4* = 85,52 %
TOTAL de l'enveloppe globale autorisée	= 141,22 % (mairie + adjoints)

*(conformément au II de l'article L.2123-24 du CGCT)

Le Maire met au vote les taux d'indemnité :

- du Maire à 55,70 % de l'indice brut terminal

POUR 14

ABSTENTION 01

CONTRE 00

- des adjoints à 21,38 % de l'indice brut terminal

POUR 12

ABSTENTION 03

CONTRE 00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer l'indemnité du Maire à 55,70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

DECIDE de fixer l'indemnité pour chacun des 3 Adjoints ayant reçu délégation de fonction à 21,38 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

CHARGE le Maire de transmettre la présente ainsi que le tableau annexé à qui de droit.

ADOPTÉ

31. DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DES ASSEMBLEES DELIBERANTES DES EPCI ET AUTRES

Le Maire explique au Conseil qu'il convient de désigner les délégués appelés à représenter la commune au sein des assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et autres syndicats intercommunaux ou organismes dont elle est membre.

Le Conseil Municipal, entendu les explications du maire quant aux compétences de chaque organisme de regroupement, procède alors à la désignation des délégués.

Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (SDEA)

M. MARTIN Daniel, délégué titulaire

M. ROHMER Marc, délégué suppléant

SIVU des Communes forestières de Sélestat et environs

Mme CLAUDE Miléna, déléguée titulaire,

M. SPITZ Nicolas, délégué suppléant

SMICTOM Alsace Centrale

Mme WÜLK Désirée

Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

M. GERBER Christian, délégué titulaire,

M. FRIESS Florent, délégué suppléant

Territoire d'Energie Alsace

M. MEMHELD Christian

Correspondant défense

M. SCHWAB Jonathan

Bindr'Assoc 2015

Mme VELTEN Véronique, adjointe déléguée

Mme ROECKER Gabrielle et M. ROHMER Marc, délégués titulaires,

Mmes FRITSCH Barbara et HARTMANN Estelle, déléguées suppléantes

Conseil d'école

M. GERBER Christian, Maire, Mme VELTEN Véronique et M. MEMHELD Christian, Adjoints et Mme FRANTZ Sophie

CNAS

Mme ROECKER Gabrielle, déléguée élue,

Mme BECK Dorine, déléguée du personnel

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

32. CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Commission d'Appel d'Offres

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que :

- dans les communes de plus de 3 500 habitants ou un établissement public, la commission d'appel d'offres (CAO) comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

- ou dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du maire ou son représentant, président, 3 membres titulaires et 3

membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil Municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

La liste déposée est la suivante :

Membres titulaires :

M. MARTIN Daniel, Mme VELTEN Véronique, M. MEMHELD Christian

Membres suppléants

Mme FRITSCH Barbara, M. SCHWAB Jonathan, M. HIRLI Jean-Noël

Le scrutin est secret néanmoins les élus sont unanimement d'accord pour ne pas l'appliquer (article L. 2121-21 du CGCT).

Le Conseil Municipal, après vote,

SONT ELUS les membres de la commission d'appel d'offres comme suit :

Titulaires : M. MARTIN Daniel, Mme VELTEN Véronique, M. MEMHELD Christian

Suppléants : Mme FRITSCH Barbara, M. SCHWAB Jonathan, M. HIRLI Jean-Noël

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Commission Marché à Procédure Adaptée (MAPA)

Le Maire explique ensuite qu'il y a lieu de désigner également les membres de la commission Marché à Procédure Adaptée. Dans un souci de bonne équité il est proposé au conseil municipal que la composition de la « commission MAPA » soit identique à celle de la commission d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal, sur proposition du maire,

DECIDE de créer la commission « MAPA » ;

DECIDE que la « commission MAPA » sera chargée de donner un avis pendant l'analyse des candidatures puis l'examen des offres ;

PRECISE que le fonctionnement (convocation, présidence, ...) sera identique à la CAO ;

DESIGNE les membres de la commission « MAPA » comme suit :

Titulaires : M. MARTIN Daniel, Mme VELTEN Véronique, M. MEMHELD Christian

Suppléants : Mme FRITSCH Barbara, M. SCHWAB Jonathan, M. HIRLI Jean-Noël

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Commission de contrôle

Le Maire explique que la commission de contrôle vérifie les inscriptions et les radiations opérées par ses soins tout au long de l'année et les éventuels contentieux. Cette dernière est présidée par un adjoint (sauf si délégation) ou conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal.

En principe, pour une commune de plus de 1 000 habitants, la commission se compose de cinq personnes issues de listes différentes. Toutefois, par dérogation la commission se compose exceptionnellement de trois personnes, au même titre que les communes de moins de 1 000 habitants, lorsqu'il n'y a qu'une seule liste qui a obtenu des sièges au Conseil Municipal lors de son dernier renouvellement.

Ainsi les trois membres sont désignés comme suit :

- un conseiller municipal de la commune pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle. A défaut de volontaires, le plus jeune conseiller municipal est désigné d'office membre de la commission de contrôle,
- un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat,
- un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Après délibération le Conseil Municipal

DESIGNE Mme HARTMANN Estelle, membre titulaire et Mme FRITSCH Barbara, membre suppléant pour représenter la Commune.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

33. NETTOYAGE DES LOCAUX : AVENANT AU CONTRAT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE le nouvel avenant relatif au remplacement de Mme MOIOLI Tiffany, ATSEM, correspondant à la proposition n°26030052 du 09 mars 2026 de la société OXY'GENY pour un montant HT de 3 640,00 € en sus pour la période du 1er avril au 31 décembre 2026 ;

AUTORISE le Maire à signer l'avenant et tous documents y afférents.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

34. AMORTISSEMENT BIEN IMMOBILIER

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal

FIXE la durée d'amortissement de la subvention d'équipement du terrain supplémentaire périscolaire de 12 530 € (n° d'inventaire TERRAINPERISCO2) à 10 ans et ce à compter de 2026.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

35. LICENCE IV

Vu la demande d'autorisation d'exploiter une licence de débit de boissons en date du 06 mars 2026 par Mme SCHALK Louise représentante de LS chez Jules ;

Considérant que la Commune de Bindernheim dispose d'une licence IV valide et dont la location est possible ;

Considérant la demande de Mme SCHALK Louise représentante de LS chez Jules pour ouvrir un débit de boissons temporaire de type guinguette de mai à septembre 2026 en site ouvert;

Le Maire rappelle que les éditions 2024 et 2025 ont permis de vérifier la pérennité de cette activité. Mme SCHALK s'est engagée à réaliser des travaux afin de sécuriser l'entrée et la sortie du site. Il est également rappelé que le montant de la location de la licence IV n'est pas fixe et qu'il est débattu chaque année. Le Maire précise qu'en 2025, le Conseil Municipal avait voté 200 € mensuel.

Mme FRITSCH Barbara indique que la guinguette donne satisfaction au village et M. ROHMER Marc s'accorde aussi sur le fait que les associations y sont associées. Mme CLAUDE Miléna demande s'il est possible de faire une indexation sur le loyer (comme pour un logement). Néanmoins, M. MARTIN Daniel rappelle que la location fait l'objet d'une nouvelle demande chaque année, il n'y a pas de reconduction tacite. Il indique également que Mme SCHALK s'est engagée à faire les travaux de sécurisation à ses frais cette année et propose de maintenir le loyer.

Le Maire passe au vote un loyer de 200 € mensuel

POUR 15
ABSTENTION 00
CONTRE 00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE la location de la licence IV à Mme SCHALK Louise dans le cadre de son projet de bar éphémère intitulé « Guinguette chez Jules » pour toute la durée d'ouverture soit du 1er mai au 30 septembre 2026 ;

FIXE le loyer à 200 € par mois ;

APPROUVE la convention reprenant toutes les modalités de location ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

VIE COMMUNALE

BINDERNHEIM, tous en selle !

Ta commune est inscrite au challenge **Ville en Selle 2026**.

Pédale le plus possible à vélo, en solo ou en équipe, pendant trois semaines, du **15 juin au 5 juillet 2026**, que ce soit pour te rendre au travail, à l'école, faire tes courses ou pour tes loisirs.

Grâce à l'application gratuite **Ville en Selle**, enregistre les distances parcourues par GPS : elles sont créditées directement à ta commune. Un aperçu des résultats permet de voir en un coup d'œil où se situe ton équipe dans le classement général.

Le village qui cumule le plus de kilomètres remporte le challenge !

Comment rejoindre l'équipe de Bindernheim ?

Inscris-toi en téléchargeant l'application ou via le site : <https://www.stadtradeln.de/fr/lapplication>

Je te donne rendez-vous le **lundi 15 juin à 18h à la mairie** pour une première sortie (et t'aider à t'inscrire). Pour la suite, reste connecté en suivant la page **Facebook** du village **Bindernheim Ensemble**.



N'oublie pas ton casque et ton gilet jaune pour rouler en toute sécurité !

Bonne route,

Marc, ton capitaine pour l'édition Ville en Selle 2026

Tél. : 06 10 22 25 45 ou par mail marc.rohmer@bindernheim.fr

Cérémonie du 14 Juillet

La cérémonie officielle de la fête nationale aura lieu mardi 14 juillet à 10 heures au monument aux morts avec la participation de la musique Union et le corps des sapeurs-pompiers.

Toute la population est cordialement invitée à y assister.

Le verre de l'amitié sera partagé sur le parking à l'arrière de la mairie (en raison des travaux dans la cour de l'école) avec la distribution du traditionnel Wecka.

Comme chaque année, nous mettrons à l'honneur aussi bien les membres d'associations que les collégiens ayant obtenu leur Brevet des Collèges en leur offrant un cadeau. Aussi, si vous êtes lauréat du Brevet des Collèges, merci de le signaler en mairie pour le 10 juillet au plus tard.

Embellissons ensemble notre commune !

Chacun, à son échelle, peut contribuer à rendre le cadre de vie plus agréable et plus accueillant.

Balcons fleuris, jardins soignés, façades végétalisées ou encore trottoirs entretenus, ces gestes simples participent à l'embellissement de notre village et au bien-être de tous. Fleurir et végétaliser, c'est aussi favoriser la biodiversité, accueillir les insectes pollinisateurs et lutter contre les effets de la chaleur en été.

En agissant tous dès aujourd'hui, nous contribuons à notre qualité de vie, à notre bien-être et à notre santé, tout en préparant l'avenir.

Autour du Patrimoine

La prochaine rencontre aura lieu le Mercredi 16 Septembre 2026 à 15h à la mairie, moment convivial pour partager l'histoire et les anecdotes de notre commune.

Toutes les personnes intéressées sont les bienvenues.

Un peu d'Alsacien

« Bràweehre geht ewer stüdehre »

Pratiquer vaut mieux qu'étudier

« D'brave litt si net numme en de kerich, awer auch em feld »

Les braves gens ne sont pas qu'à l'église, mais aussi aux champs

« Besser e stick Brot im Sack, as e Fedder am Huet »

il vaut mieux avoir du pain dans sa poche qu'une plume à son chapeau

« E guets gewisse esch e sanftes kopfekesse »

une bonne conscience est un doux oreiller

« Dorne un dischel stäche sehr, falschi zünge noch viel mehr »

Epines et chardons piquent fort, mais mauvaises langues bien plus encore

Alors, que vous ayez la main verte ou simplement l'envie de vous lancer, n'hésitez pas à embellir et rafraîchir votre espace ! Ensemble, faisons de notre commune un lieu toujours plus agréable à vivre, propre, fleuri et harmonieux.

Merci de noter dès à présent que le jury de fleurissement passera dans nos rues **Jeudi 23 juillet 2026 à partir de 15H00**.



TRAVAUX

Construction du périscolaire

Comme nous le relations déjà dans les précédentes éditions du bulletin, les travaux du futur périscolaire ont bien démarré au début du mois d'avril. Après le terrassement de la surface nécessaire, le fond de forme a été préparé par l'entreprise. Par la suite, les fondations ont été excavées puis coulées avec le ferailage adéquat. Actuellement, les longrines extérieures du bâtiment sont terminées et celles à l'intérieur sont en cours. Les réseaux périphériques au bâtiment sont en cours de pose. Début juin, pendant un mercredi, la dalle sera coulée par pompage à partir de la cour d'école. Toute la journée, les camions toupies de béton vont se succéder jusque tard dans la soirée.



Ce périscolaire, construit par la communauté de communes du Ried de Marckolsheim, est prévu pour accueillir 90 enfants à partir de la rentrée 2027. Le plus gros des travaux de la cour d'école sera réalisé au cours de l'été 2027. Pendant toute la période des travaux, nous sommes à l'écoute du personnel enseignant afin de limiter au maximum la gêne pendant les cours pour le bien-être de nos enfants.

Nous demandons également aux personnes qui récupèrent les enfants à la sortie de l'école du côté du grand portail, de bien se placer sur le côté droit, au niveau du portillon et non au niveau du grand portail, ceci dans le but de sécuriser et de séparer au maximum les flux de la zone d'accès au chantier, de la partie école.



RECETTES

Notre adjointe au maire, Véronique VELTEN, partage avec vous sa recette de son fameux et réputé roulé au chocolat !

BISCUIT ROULE AU CHOCOLAT

Ingrédients :

- Biscuit :

- 4 œufs
- 120 g de sucre semoule
- 1 paquet de sucre vanillé
- 80 g de farine
- 40 g de fécule ou maizena

- Ganache au chocolat :

- 150 de chocolat noir
- 20 g de beurre
- 2 c à soupe d'eau
- 10 cl de crème fraîche

Préchauffer le four à 180° - Tapisser une plaque à pâtisserie rectangulaire (tôle du four) avec du papier sulfurisé et réserver. Pour une meilleure adhérence du papier, humidifier légèrement la plaque.

Battre les œufs, le sucre + sucre vanillé au moins 8-10 min afin que le mélange blanchisse et double de volume.

Rajouter délicatement la farine + fécule avec une spatule puis transvaser la préparation sur la plaque en une couche homogène de 1cm d'épaisseur env.

Enfourner et cuire env. 10 à 12 min à 180°

Préparer pendant ce temps sur le plan de travail une autre feuille de papier sulfurisé et la parsemer légèrement de sucre.

Préparer la ganache en faisant fondre au micro-onde ou autre le chocolat + eau + beurre pendant 3 min, puis hors du feu mélanger et rajouter la crème et remélanger.

A la sortie du four, renverser le biscuit sur la feuille en attente, enlever le papier de la pâte et rouler le biscuit une première fois avec le papier.

Puis le dérouler à nouveau et garnir avec la ganache au chocolat ou confiture, ou ingrédient de votre choix.

Bon appétit !





Limonade de sureau



6 corymbes
de sureau



220g de sucre
blond de canne



2 citrons
en tranches



2,5 litres d'eau

1. Retirer délicatement les parties vertes des fleurs de sureau.
2. Dans un bocal d'une contenance de 3 litres, ajouter le sucre, le citron en tranches, l'eau et les fleurs de sureau.
3. Mélanger jusqu'à dissolution complète du sucre.
4. Couvrir le bocal avec un morceau de tissu.
5. Laisser macérer à température ambiante pendant 4 à 5 jours, en mélangeant deux fois par jour.
6. La fermentation est prête lorsque de fines bulles apparaissent.
7. Filtrer soigneusement la préparation à l'aide d'une passoire, puis transvaser dans des bouteilles en verre.
8. Placer les bouteilles debout au réfrigérateur. Penser à les déboucher de temps en temps durant la première semaine pour libérer la pression.

Recette issue du livre *Cueillette & recettes au fil des saisons*, de Sabrina Schott

VIE ASSOCIATIVE



Kermesse le 19 juin

Si vous souhaitez être parents bénévoles pour cette journée, vous pouvez nous le faire savoir dès maintenant afin que l'on puisse revenir vers vous très bientôt.

La kermesse est un événement qui ne peut se faire qu'avec la présence de nombreux bénévoles que ce soit pour l'installation des stands, le maquillage, les tatouages, la tenue de stands des jeux, la réalisation de gâteaux, le stand gâteau, le rangement...

Nous espérons avoir de nombreux bénévoles pour pouvoir proposer un maximum d'animations à nos enfants.

Un grand merci à vous tous

L'équipe Apepa et enseignants on besoin de vous



Le **FC Bindernheim** innove pour son prochain événement !

La saison sportive s'achève et le FC Bindernheim réserve une surprise ! Rendez-vous le samedi 11 juillet en semi nocturne pour l'édition 2026 du Grembeltournoi, un incontournable pour tous les amateurs de foot et de bonne humeur.

- Inscriptions des équipes : par mail à fcbcarnaval@gmail.com
- Au programme : buvette, tartes flambées, grillades et ambiance conviviale toute la soirée.

Le Foot en Marchant recrute... et ne s'arrête jamais !

La section Foot Loisir ne prend pas de vacances ! Le Foot en Marchant, c'est toute l'année, même en été. Tu as plus de 45 ans, tu as déjà foulé les terrains de football et tu veux allier sport, santé et plaisir ?

Rejoins-nous les mercredis de 18h30 à 20h00 pour une séance suivie d'un moment convivial.

- Mixte – Ouvert à tous et à toutes !
- Sans engagement (les trois premières fois) – Viens essayer sans pression.
- Contact : 06 10 22 25 45 ou par mail à fcbind.contact@gmail.com

Le comité du FC BINDERNHEIM

Jeunes Sapeurs-Pompiers de l'UT Sundhouse ! A qui le tour ?

Les valeurs et les missions de sapeurs-pompiers t'intriguent ? T'intéressent ? Tu as 12 ans ou plus ?

Rejoins les JSP (Jeunes Sapeurs-Pompiers) de Sundhouse !

La section des JSP de Sundhouse et de Wittisheim recrutent ! Les jeunes motivés et qui ont l'envie de faire partie d'une équipe dynamique sont les bienvenues !

Une équipe forte et motivée et prête à les recevoir et ce fera un plaisir de les accueillir

Les critères et conditions

- A partir de 12 ans, filles et garçons peuvent découvrir le métier de sapeur-pompier en intégrant une section de jeunes sapeurs-pompiers (JSP).
- La section JSP est une formation citoyenne pour les jeunes de moins de 16 ans qui permet de former des SPV (Sapeurs-Pompiers Volontaires) en 4 ans. Cette formation facilite l'intégration dans les sections SPV et peut être un tremplin pour devenir sapeur-pompier professionnel.

Il faut également :

- Être âgé au moins de 12 ans
- Avoir l'autorisation de son représentant légal
- Remplir les conditions d'aptitude médicale

Les différentes activités de la section des JSP

- Formations « sapeur-pompier » sur le secours à personnes, la lutte contre les incendies, la protection des biens et de l'environnement, le cadre administratif et juridique dans lequel évoluent les sapeurs-pompiers
- Découverte du matériel d'incendie et de secours et des notions élémentaires de son maniement
- Participation à des manœuvres et à des rassemblements régionaux, nationaux de JSP
- Pratique de diverses activités physiques et sportives
- Animées par des sapeurs-pompiers dans le cadre associatif (Association départementale des jeunes sapeurs-pompiers du Bas-Rhin), les sections offrent un apprentissage des techniques opérationnelles, une formation aux gestes qui sauvent et une véritable instruction civique aux futurs citoyens.
- Attention : les jeunes sapeurs-pompiers ne participent pas aux interventions



Brevet national de JSP

- L'aboutissement de la formation consiste à passer le brevet national de jeune sapeur-pompier, véritable reconnaissance pour ces jeunes. Pour cela, ils doivent être âgés au moins de 16 ans au 1er janvier de l'année de l'examen et titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours (PSC1) et de l'attestation de premiers secours en équipe.
- La formation acquise par le JSP est prise en compte lorsqu'il s'engage comme sapeur-pompier volontaire (à partir de 16 ans).

Pour cette année 2026-2026, la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers de l'Unité Territoriale de Sundhouse se félicite d'accueillir 22 jeunes en formation au sein de ses rangs.

Changement de responsable pédagogique

Depuis 2017, le Lieutenant Julien Rigal assurait la responsabilité pédagogique de la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers. Durant ces années d'engagement, il a accompagné de nombreux jeunes dans leur parcours, depuis leurs premiers pas dans la formation jusqu'à l'obtention du Brevet National de JSP, étape décisive ouvrant la voie à l'engagement volontaire en centre d'incendie et de secours.

Au 1er septembre 2025, une nouvelle page s'est ouverte pour la section. Le Lieutenant Julien Rigal a officiellement transmis ses fonctions au Sapeur de 1re classe Alexis Balthazard, lui-même ancien Jeunes Sapeur-Pompiers issu de la promotion 2022. Cette transition, symbolisée par la remise d'une clé, marque à la fois la continuité du travail effectué et le renouvellement de l'encadrement.

Ce passage de relais illustre la force du dispositif JSP : former des jeunes qui, à leur tour, deviennent acteurs de la formation des générations suivantes.

Alexis Balthazard apporte une connaissance récente et vécue du parcours JSP, une énergie nouvelle et une volonté affirmée de poursuivre l'exigence pédagogique, l'accompagnement individuel et l'excellence opérationnelle déjà en place.

La section tient à remercier chaleureusement le Lieutenant Julien Rigal pour ses huit années de dévouement, de rigueur, de patience et d'investissement auprès de la jeunesse locale. Son travail et ses résultats ont participé au rayonnement de la filière JSP sur le territoire et au bon fonctionnement de la formation opérationnelle au sein de l'unité.

Avec cette passation, la section aborde l'avenir avec confiance, mêlant expérience et renouvellement, toujours au service d'un même objectif : former des jeunes citoyens engagés, responsables et solidaires, tout en préparant les sapeurs-pompiers volontaires de demain.

Pour passer un moment convivial, l'**association Rayons de soleil de Bindernheim** vous propose :

Mardi à 14h scrabble au caveau de la mairie

Jeudi à 14h pétanque au parc inter générationnel

Vendredi à 14h jeux de cartes (belote rami tarot) à la Guinguette chez Jules

Nous ferons également soirées tartes flambées à la Guinguette les vendredi 31 juillet et samedi 1er août

Espérant vous voir nombreux

La présidente

Chorale Ste Cécile

En vue de la préparation du concert de Noël 2026 et afin de renforcer notre chorale, nous sommes à la recherche de choristes (hommes et femmes de tout âge).

Nous sommes un groupe de 15 personnes, dirigé par une cheffe de chœur, et nous répétons environ toutes les deux semaines, le mardi soir à 20h00. Nous interprétons des chants liturgiques pour animer les offices religieux, ainsi que des chants profanes.

Pour plus de renseignements, me téléphoner

Véronique VELTEN - Présidente - Tél. 06 30 21 50 03

APPMA Bindernheim

6 Juin 2026 : Pêche intersociété

Concours de Pêche
INTERSOCIETES
SAMEDI 6 JUIN 2026
BINDERNHEIM
Organisé par l'AAPPMA - LE BROCHET

70€
Pour 5 pêcheurs
Récompense pour les équipes

Recette des engagements intégralement utilisée pour l'immersion des truites
AMORCAGE INTERDIT

PROGRAMME
À partir de 14h00 Tirage au sort des places
15h30 - 15h45 Premier groupe
16h20 - 16h50 Deuxième groupe
17h30 - 18h20 Troisième groupe
19h00 Remise des prix

INFOS & RESERVATION
KRETZ Gilbert : 03.88.85.41.10
BILAND Philippe : 03.88.85.91.12

Buvette
Grillades toute la journée

BOISSONS et REPAS TIRÉS DU SAC SONT INTERDITS

4 Octobre 2026 : Repas Paëlla

L'amicale des sapeurs-pompiers
de **Bindernheim** sera présente

Samedi 18 et
Dimanche 19 Juillet
en soirée

à la **Guinguette**
Chez Jules

pour vous proposer des
Tartes
Flambées

Fête patronale Saint Ulrich

Le Conseil de Fabrique fêtera son saint patron le Dimanche 5 Juillet.

Marché aux Puces à Bindernheim

L'association du CSU Bindernheim vous invite à son traditionnel marché aux puces, qui se tiendra le dimanche 30 août 2026.

Exceptionnellement cette année, en raison de l'indisponibilité de la salle, l'événement aura lieu dans les rues de Sundhouse et de l'Étang.

Une restauration ainsi qu'une buvette seront proposées sur

place, à l'étang de pêche, pour vous permettre de passer une agréable journée en toute convivialité.

Pour tout renseignement ou inscription :

csubindernheim@gmail.com

Venez nombreux chiner, vendre et partager un moment chaleureux en famille ou entre amis !

Au plaisir de vous y accueillir

Donneurs de Sang

Dans une ambiance conviviale et chaleureuse une soirée dédiée au don du sang s'est tenue le mercredi 1er Avril 2026 au Chalet des Pêcheurs de Bindernheim.

43 donneurs sont venus offrir leur sang et accomplir un geste simple mais essentiel : sauver des vies.

Nous les en remercions chaleureusement.

Organisé par l'Établissement Français du Sang, l'événement avait aussi pour objectif de sensibiliser le public à l'importance du don régulier. Chaque année des milliers de patients nécessitent des transfusions sanguines que ce soit pour des interventions chirurgicales, des maladies chroniques ou des situations d'urgence.

Donnez son sang c'est donner une chance à quelqu'un.

Les besoins sont constants et nous invitons chacun, en bonne santé, à franchir le pas.

Nous vous rappelons que le don du sang est autorisé :

- 4 x/an pour les femmes
- 6x/an pour les hommes
- de 18 à 71 ans (moins un jour).

Nous invitons donc toutes les personnes désireuses de donner de leur sang à se présenter à la prochaine collecte le **mercredi 03 juin 2026 à la salle des fêtes de Witternheim de 17h à 20h.**

Venez nombreux.

L'équipe de bénévoles de la section de Bindernheim.



FICHE DE JEUX

Amuse-toi bien et entraîne ton cerveau !

1 MOT MÊLÉ

Retrouve les mots cachés dans la grille.

- SOLEIL
- PLAGE
- VACANCES
- LUNETTES
- GLACE
- SABLE
- MER
- CHÂTEAU
- PARASOL
- CRÈME



P	L	A	G	E	X	Q	B	M	E	R
V	A	C	A	N	C	E	S	O	L	E
L	U	N	E	T	T	E	S	I	C	R
G	L	A	C	E	B	S	A	B	L	E
P	A	R	A	S	O	L	T	U	V	X
C	H	Â	T	E	A	U	Y	Z	Q	W
S	O	L	E	I	L	K	J	H	G	F
D	F	G	H	J	K	L	Z	X	C	V
B	N	M	Q	W	E	R	T	Y	U	I
C	R	È	M	E	O	P	L	K	J	H







2 SUDOKU

Complète la grille avec les chiffres de 1 à 9. Chaque ligne, chaque colonne et chaque carré 3x3 doit contenir tous les chiffres de 1 à 9.

5		3		7		2		
6			1	9	5			
		9	8					6
8				6				3
4			8		3			1
7				2				6
		6				2	8	
		4	1	9				5
			8		7	9		


3 PUZZLE DE MATHÉMATIQUES

Remplace chaque symbole par un chiffre. Chaque ligne et chaque colonne doit être correcte.

	+		=	11
	+		=	13
	+		=	9
=		=		=
14		15		12

 = ___  = ___  = ___  = ___



Bravo pour tes efforts ! 





FICHE CRÉATIVE



★ Nom de la création : *Sable magique*



Type : Activité sensorielle / DIY



Ambiance : Ludique, créative et relaxante



Temps de préparation : 10 minutes



Public : Enfants (avec supervision) et adultes



Utilisation : Jeu, modelage, détente



Sable magique



INGRÉDIENTS

- 7 doses de farine (à ajuster si besoin)
- 1 dose d'huile (huile végétale type tournesol)
- (Optionnel) Colorants alimentaires



Les doses peuvent être ajustées légèrement si nécessaire pour obtenir la texture idéale.



TEXTURE ATTENDUE

Le sable doit être doux, légèrement humide, et tenir quand on le presse... tout en s'effritant facilement.

Magique! ★



PRÉPARATION

- 1 Verse la farine dans un grand récipient.
- 2 Ajoute l'huile progressivement.
- 3 Mélange avec les mains jusqu'à obtenir une texture sableuse et malléable.
- 4 Si tu le souhaites, ajoute quelques gouttes de colorant et mélange bien.



La quantité de farine ou d'huile peut être ajustée si besoin : ajoute de la farine si le sable est trop gras, ou un peu d'huile s'il est trop sec.



IDÉES D'ACTIVITÉS

Construire des formes ou des châteaux



Utiliser des moules ou emporte-pièces



Créer un mini bac sensoriel



CONSERVATION



1 mois max

dans une boîte hermétique.



★ Amuse-toi bien et laisse parler ta créativité!

Recette partagée par **Sophie Frantz**

La Carte Fleurs de Soie

en Relief 3D

Une activité ludique et pleine de tendresse
pour créer une carte romantique en volume !



MATÉRIEL NÉCESSAIRE

PAPIERS

- 1 feuille cartonnée (rose ou rouge)
- 1 feuille blanche



PÂTE

- Pâte à modeler (rose ou rouge) de préférence autodurcissante



PÉTALES

- ~30 carrés de papier de soie (3 x 3 cm) rose ou rouge



OUTILS & DÉCO

- Cure-dent ou bâtonnet
- Feutre vert
- Ruban de satin rouge
- Ciseaux
- Colle



ÉTAPES DE FABRICATION

Chez Nounou Alex

1 PRÉPARER LA BASE



- Découpe un rectangle dans le papier cartonné.
- Arrondis les angles.
- Évide une fente en haut pour créer une poignée.
- Colle un rectangle blanc au centre.

2 CRÉER LE CŒUR DES FLEURS



- Forme 2 petites boules de pâte à modeler.
- Fixe-les sur le support.
- Aplatis légèrement pour obtenir des dômes.

3 TECHNIQUE MAGIQUE DES PÉTALES 3D



- Place un carré de papier de soie sur la pointe du cure-dent.
- Froisse légèrement autour de la pointe.
- Pique dans la pâte.
- Répète jusqu'à recouvrir entièrement les dômes de froufrous !

4 DESSIN ET FINITIONS



- Dessine les tiges, calices et feuilles au feutre vert.
- Colle un joli nœud en satin à la base.
- Ajoute des petits cœurs et des points roses pour la touche finale !

ASTUCES CRÉATIVES

- Remplace le papier de soie par des mouchoirs colorés, du crépon ou des serviettes fines.
- Pas de pâte ? Utilise de la colle gel épaisse !
- Mélange plusieurs teintes (rose clair, rose vif, rouge) pour un effet dégradé encore plus waouh !



LE RÉSULTAT

Une carte romantique, colorée et pleine de vie, idéale pour la fête des mères, un anniversaire ou simplement pour dire « **JE T'AIME** »



FICHE CRÉATIVE

CADEAU

FÊTE DES PÈRES

Offrez à Papa une carte unique qui ne finit pas à la poubelle, mais dans un pot de fleurs !
Ce papier recyclé contient des graines qui pousseront en souvenir de sa fête.



LE MATÉRIEL



Vieux papiers (journaux, boîtes d'œufs, enveloppes)



Eau chaude



Un mixeur



Un saladier, un plateau et une cuillère



Une serviette éponge et un torchon propre



Graines au choix : Basilic, Fleurs des champs ou Tomates cerises



Ciseaux et feutres



LES ÉTAPES DE FABRICATION

1 PRÉPARER LA PÂTE

Déchirez le papier en petits morceaux dans le saladier. Versez l'eau chaude et laissez ramollir 30 min. Mixez le tout jusqu'à obtenir une texture de "purée" épaisse.



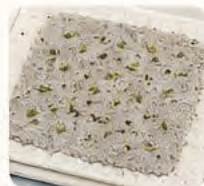
2 FORMER LA FEUILLE

Posez la serviette sur le plateau, puis le torchon par-dessus. Étalez la pâte avec la cuillère sur une épaisseur de 2 mm environ. Pressez avec le dos de la cuillère pour enlever l'eau.



3 ENSEMENCER

Saupoudrez les graines sur la pâte humide. Appuyez doucement pour les enfoncer sans les écraser.



4 SÉCHAGE

Laissez sécher 2 à 3 jours dans un endroit aéré. Une fois sec, le papier se décolle tout seul !



Patience... la magie opère !

PERSONNALISATION "FÊTE DES PÈRES"

Découpez le papier en forme de :



cœur



cravate



outil

Écrivez votre message :

Bonne fête Papa,
plante cette carte pour
voir grandir mon amour !

MODE D'EMPLOI POUR PAPA



1. Pose la carte sur la terre.



2. Recouvre d'un peu de terreau.



3. Arrose régulièrement et admire le résultat !

Et regarde pousser ce joli souvenir...

LES BIENFAITS PÉDAGOGIQUES



ÉCOLOGIE
Recycler et comprendre la nature



MOTRICITÉ
Déchirer, mixer, étaler, appuyer



CRÉATIVITÉ
Créer un cadeau unique et personnalisé



ÉMOTION
Offrir avec le cœur

Un cadeau fait main aujourd'hui, un souvenir qui pousse demain.

RETOUR EN IMAGES

Samedi 11 Avril : Elsàss Oschterputz



Dimanche 29 Mars : Chasse aux oeufs organisée par l'APEPA



Mardi 14 Avril : Soirée Fleurissement



S' BINDRER CARNET

(70 ANS ET PLUS)

Anniversaires

Mois de Mai

02.05.1955 M. LOUIS Daniel
04.05.1949..... Mme HOLTZ Marie Claude
08.05.1944 Mme RINGEISEN Hélène née KUTT
08.05.1952 M. GARGOWITSCH Jean-Marie
09.05.1947 M. JEHL Jean
12.05.1955..... Mme KELLER née BALTHAZARD Denise
16.05.1955 Mme NIEDERKORN née KEMPF Jocelyne
17.05.1936..... Mme IMBS Irène
19.05.1937 Mme SCHMITT née BAUMERT Augustine
26.05.1936 Mme HOFFER née SIMLER Hortense
27.05.1949..... M. KRETZ Gilbert
27.05.1955 Mme GARCIA née BAUMERT Évelyne
29.05.1950 Mme MARQUANT Micheline
29.05.1950 Mme KLINGER née BERGER Nicole
30.05.1955 Mme SCHNEIDER Suzanne

Mois de Juillet

02.07.1939..... Mme MEMHELD née KUTT Eugénie
05.07.1937 Mme SCHMITT née LUDWIG Adrienne
07.07.1950 Mme BORTOT née SCHALK Solange
08.07.1943 M. IMBS Joseph
11.07.1956..... M. SIGWALT Jean Claude
12.07.1935..... M. KUTT René
13.07.1956..... Mme SCHNEIDER née SCHALK Angèle
14.07.1935..... M. HOFFER Rémy
19.07.1954..... M. LUDWIG Antoine
25.07.1933 Mme REMETTER Elise
27.07.1956 Mme CHARBONNEAU née GAURY Patricia

Mois de Juin

04.06.1942 Mme STUTTER née REMETTER Marie
14.06.1941 M. HERR Emile
16.06.1946 M. IMBS Marcel
20.06.1951..... M. CHARBONNEAU Claude
20.06.1935..... M. MEMHELD Pierre
27.06.1949 M. MARQUANT Francis

Mois d'Août

01.08.1936..... M. BELLOTT Gaston
02.08.1946..... Mme KRETZ née KRETZ Marguerite
03.08.1948 M. ROHMER Francis
06.08.1927 Mme HEITZ Adèle
06.08.1943..... Mme DANEL Marie-José
08.08.1956..... M. SCHALK Germain
11.08.1945..... Mme SCHALK née DUTTER Anny
17.08.1955..... M. LACROIX Didier
20.08.1948 M. WOLLENBURGER Jean Julien
22.08.1955 M. PLUMERE Jean-Pierre
25.08.1952 M. HIRSCH Jean
27.08.1951..... Mme SCHALK Lucienne
30.08.1944 Mme SCHALK Brigitte née MAAS

Naissances

12.02.2026..... Elena VIRGILI
11.03.2026..... Margaux ELSASS
02.04.2026..... Robin WODLING

Décès

07.01.2026 Mme MARTIN née SCHMITT Monique à Sélestat
22.01.2026..... Mme WOLLENBURGER Marie à Sélestat
22.03.2026..... Mme SCHRODI Marie-Madeleine à Benfeld
08.04.2026 Mme GILG Christiane à Nantes

Mairie de Bindernheim

2, rue du Sel
67600 BINDERNHEIM

Tél. 03 88 85 40 21

Standard téléphonique :

Lundi : 8h à 12h et 15h à 19h

Jeudi : 8h à 12h et 13h30 à 17h

Urgence / Astreinte : Tél. 07 56 36 31 63

Horaires d'ouverture :

Lundi : 15h à 19h

Jeudi : 8h à 12h

Présence du Maire et des Adjoints :

Lundi : 17h à 19h ou sur rendez-vous

Page Facebook :

<https://www.facebook.com/Bindernheim/>

Site internet :

www.bindernheim.fr

Courriel :

mairie@bindernheim.fr

Appel d'urgences

SAMU : 15 Police secours : 17

Pompiers : 18 Appel Urgence Européen : 112

Gendarmerie nationale

100, rue Clémenceau

67390 MARCKOLSHEIM

Tél. 03 88 58 29 80

Rédaction : Christian GERBER, Daniel MARTIN, Véronique VELTEN, Christian MEMHELD, Miléna CLAUDE, Sophie FRANTZ, Barbara FRITSCH, Estelle HARTMANN, Gabrielle ROECKER, Désirée WÜLK, Florent FRIESS, Jean-Noël HIRLI, Jonathan SCHWAB, Marc ROHMER, Nicolas SPITZ et Dorine BECK, secrétaire.